

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1090 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1090

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité pour accident du travail de cent onze mille cent douze francs Djibouti (111.112 F.D.) est accordée à M. Abdi Mohamed Houssein, employé aux Travaux Publics (Section: Entretien bâtiments), victime d'un accident du travail survenu le 13 septembre 1960. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux sauf aggravation médicalement constatée de l'incapacité permanente partielle de l'accident du travail. La dépense visée ci-dessus est imputable sur le Budget local de l'exercice 1961,

chapitre 1, article 3, paragraphe 1.